

Intégration de la production éolienne au réseau de transport

Ligne à 230 kV du parc éolien de **New Richmond**

Le projet de parc éolien de New Richmond du promoteur Venterre a été retenu dans le cadre du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour l'achat d'électricité d'origine éolienne.

Pour intégrer la production de ce futur parc éolien de 66 MW, Hydro-Québec TransÉnergie doit construire une ligne monoterne (un circuit) à 230 kV d'environ 10 km entre le poste du promoteur éolien et les installations d'Hydro-Québec, en l'occurrence le poste de la Cascapédia.

Le présent bulletin d'information décrit les tracés étudiés et les analyse en fonction de critères techniques et environnementaux.

INFORMATION-CONSULTATION • Mai 2010

Zone d'étude

La zone d'étude du projet a une superficie d'environ 45 km². Elle est presque entièrement située dans la municipalité de New Richmond, sauf sa partie nord-est, qui déborde légèrement sur le territoire des municipalités de Saint-Alphonse et de Caplan.

La zone d'étude est bordée par la Petite rivière Cascapédia et par le chemin de Saint-Edgar à l'ouest, par l'emprise des lignes à 230 kV et à 69 kV raccordées aux postes de la Cascapédia et de New Richmond au sud, par une dénivellation importante vers Saint-Alphonse et Caplan à l'est, et par le futur poste du promoteur éolien au nord.

À l'exception de quelques parcelles dans la partie nord de la zone d'étude, les terrains susceptibles d'être touchés par le projet appartiennent au domaine privé.







Principaux critères de localisation de la ligne

Critères techniques

- Éviter les zones de relief accidenté et les futures éoliennes.
- Chercher le parcours le plus direct en réduisant au minimum le nombre de pylônes d'angle.
- Rechercher la proximité de chemins d'accès pour faciliter la construction de la ligne.

Critères environnementaux

- Limiter les impacts sur les milieux habités.
- Profiter des emprises de lignes existantes dans la mesure du possible.
- Tenir compte des limites du territoire agricole protégé et des terres utilisées à des fins agricoles.
- Tenir compte du paysage.

Description des tracés proposés

Les deux tracés à l'étude (*est* et *ouest*) partent du poste du parc éolien de New Richmond et profitent des zones les moins accidentées de la zone d'étude. Ils se rejoignent en bordure de l'emprise existante des lignes à 230 kV (circuits 2351-2352) et à 69 kV (circuit 717) avant d'entrer au poste de la Cascapédia, situé à New Richmond. Deux tronçons sont communs aux deux tracés : les tronçons A-B et C-D (voir la carte).

Tracé est

Le tracé *est* (A-B-variante est-C-D) a une longueur de 10,2 km. À la sortie du poste du parc éolien, il longe le chemin du Calvaire sur environ 280 m et s'en éloigne en longeant une limite de lot sur 4,8 km. Il contourne sur une distance d'environ 1,8 km une zone de relief accidenté et une petite zone agricole le long de la route du 2^e-au-4^e-Rang pour ensuite longer l'emprise existante sur 3,3 km. Ce tracé touche principalement un milieu forestier (42 ha).

Le tracé *est* passe principalement dans des secteurs boisés offrant peu d'ouverture visuelle. Le relief irrégulier et le couvert arborescent favorisent l'intégration de la ligne au paysage. Par la suite, comme le tracé s'insère dans une emprise existante, l'impact sur le paysage est faible.

Tracé ouest

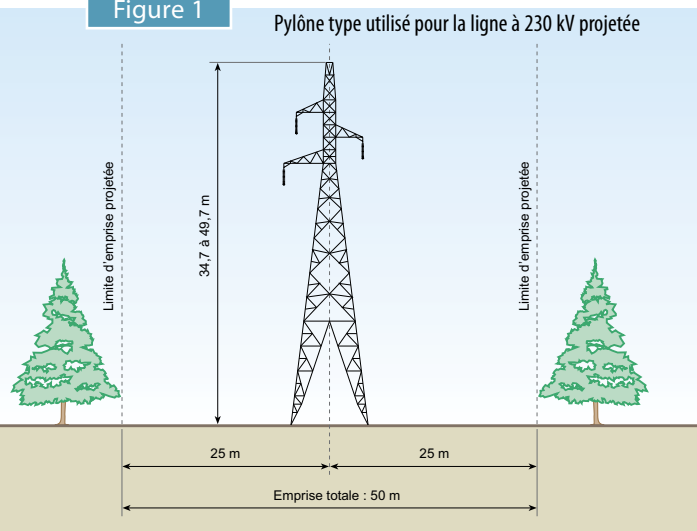
Le tracé *ouest* (A-B-variante ouest-C-D) a une longueur de 9,1 km. Immédiatement à sa sortie du poste du parc éolien, il est plus ou moins dans le même axe que le chemin du Calvaire sur 4,7 km, à une distance de 50 m à 500 m de celui-ci. Il longe par la suite sur environ 2,3 km la limite du territoire agricole protégé, en évitant cet espace, pour ensuite emprunter l'emprise de la ligne existante sur 2,1 km jusqu'à l'entrée au poste de la Cascapédia. Ce tracé touche principalement un milieu forestier (40 ha), dont 3,7 ha en bordure de plantations.

Même si le tracé *ouest* passe à proximité du chemin du Calvaire, la distance entre la ligne et le chemin permet de garder une bande boisée qui dissimulera les pylônes. Dans le secteur où la ligne se rapproche des terres agricoles près du 4^e Rang Est, le couvert arborescent maintenu entre le tracé et les terres en culture ainsi que le versant boisé qui forme un arrière-plan permettent l'intégration de la ligne au paysage. Néanmoins, la partie supérieure des pylônes demeurerait visible.



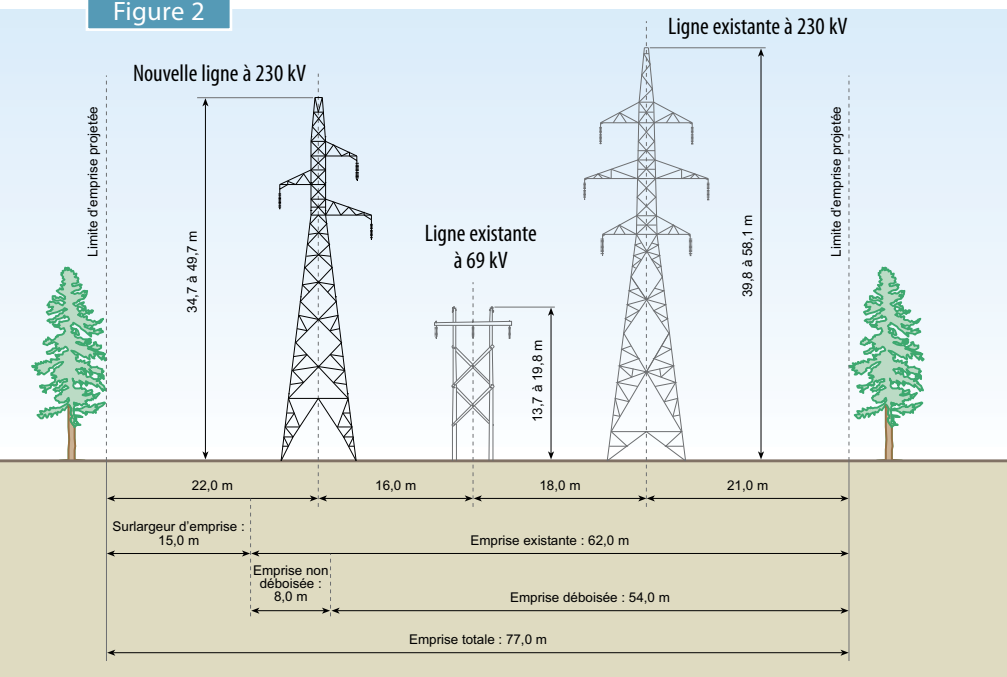
Types de pylônes et largeur d'emprise

Figure 1



Puisque la nouvelle ligne traversera des milieux forestiers, des pylônes à treillis seront utilisés et l'emprise aura une largeur de 50 m. Lorsque la ligne projetée longera les lignes existantes, Hydro-Québec devra acquérir une servitude de 15 m pour élargir l'emprise des lignes existantes. Toutefois, le déboisement devra être fait sur 23 m car une largeur de 8 m dans la servitude d'Hydro-Québec (du côté nord) n'a jamais été déboisée.

Figure 2



Participation du public

Hydro-Québec veut intégrer le plus harmonieusement possible la future ligne au milieu. Elle invite tous les organismes, propriétaires et personnes concernés à lui faire part de leurs préoccupations relatives au projet. L'entreprise prendra en compte ces préoccupations lorsqu'elle définira les caractéristiques finales du projet et déterminera les mesures d'atténuation à mettre en œuvre.

Calendrier

AVANT-PROJET

Information et consultation	Printemps 2010
Information sur le tracé retenu	Été 2010

PROJET

Dépôt de l'évaluation environnementale	Printemps 2011
Autorisations gouvernementales	Été 2011
Construction	Hiver – printemps 2012
Mise en service	Été 2012

Pour plus d'information

Ligne **Info-projets**
1 866 724-1369

Vous pouvez également écrire à :

Catherine Bujold
Conseillère – Relations avec le milieu
Direction régionale – Matapédia
355, boulevard Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec) G5L 3N2
Télécopieur :
418 724-1371
Courriel :
bujold.catherine@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com/projets

Ce projet est présenté sur le site Web d'Hydro-Québec.

2010E0309-F